

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA REUNION

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SAMEDI 20 avril 2024

Le samedi 20 avril 2024, les membres de l'association « Fédération Départementale des Chasseurs de la Réunion » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de son président Monsieur Patrick BEAUDRON, à la Maison de la Chasse et de la Nature de l'Étang Salé.

La tenue de cette assemblée a, par ailleurs, été annoncée dans le journal « Le Quotidien » en date du 15 mars 2023.

Au cours de cette Assemblée Générale Ordinaire, 70 membres étaient présents ou représentés (cf. feuille d'émargement en annexe sur laquelle figure la liste des participants).

Madame Corine DUSSAUX, de la société Audit Réunion, commissaire aux comptes de l'association, régulièrement convoquée, était présente.

Avant de procéder à l'ouverture de cette Assemblée Générale, le Président cède la parole à Mme Jane COZETTE, Directrice de la FDC974 qui informe alors l'assemblée qu'un tirage au sort, pour gagner une prise en charge de la validation du permis de chasser avec assurance pour la saison 2024-2025, va avoir lieu. Le but étant de récompenser un utilisateur de l'application ChassAdapt.

Elle rappelle par la même occasion les critères de validation pour être éligibles au tirage au sort :

- Utiliser l'application ChassAdapt
- Géolocaliser au minimum 50% des prélèvements
- Géolocalisation hors zone urbaine

Puis un tirage au sort est effectué dans l'assistance.

Mme Jane COZETTE annonce que les résultats seront annoncés à l'issue de cette Assemblée Générale, une fois que les conditions d'éligibilité auront été vérifiées.

Le Président de la FDC974 présente alors à l'assemblée tous les membres du Conseil d'Administration ainsi que tous les employés de la FDC974.

Après avoir remercié les participants pour leur présence, le Président Patrick BEAUDRON déclare ouverte l'Assemblée générale à 09h45.

Le Président adresse, plus particulièrement, ses remerciements à Monsieur Mathieu HOARAU, Maire de l'ETANG SALE, pour la mise à disposition de la FDC974 du matériel de réception. Il remercie également Mr BOYER, son directeur de cabinet présent sur site.

Le Président explique alors à l'assemblée la nécessité de modifier le point 9 de l'Ordre du Jour. Le point 9 : « cooptation d'un ou de deux administrateurs » est modifié comme suit : « Ratification de l'administrateur coopté en Conseil d'Administration ».

Le Président rappelle alors les points inscrits à l'ordre du jour et précise, à cette occasion, que la FDC974 n'a reçu aucune question écrite pour le point 10 ci-dessous.

- 01) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 avril 2023
- 02) Rapport moral et d'activité pour l'exercice 2022/2023 du Président,
- 03) Rapport financier du Trésorier pour l'exercice 2022/2023,
- 04) Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30 juin 2023,
- 05) Approbation des comptes pour l'exercice 2022/2023, quitus, affectation du résultat,
- 06) Approbation des conventions réglementées pour l'exercice 2022/2023,
- 07) Approbation du budget de l'exercice 2024/2025,
- 08) Votes du montant des cotisations pour l'exercice 2024/2025,
- 09) Ratification d'un administrateur coopté en Conseil d'Administration,
- 10) Questions écrites.

Conformément à l'ordre du jour, il a été fait lecture des différents rapports ci-dessus détaillés.

Le Président Patrick BEAUDRON passe alors la parole à Mr Thierry KISHENIN, nouvel administrateur, représentant le secteur Ouest, coopté lors du dernier Conseil d'Administration du 05 avril 2024.

Mr KISHENIN se présente alors et l'assemblée qui le remercie.

Aucune question n'ayant été posé par les participants à la suite de la lecture des différents rapports, le président a mis aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution :

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 avril 2023.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 avril 2023, procède au vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité :

- Pour : 70 voix
- Contre : 0
- Abstention : 0

Deuxième résolution :

Rapport moral et d'activité pour l'exercice 2022/2023 du Président.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral et d'activité pour l'exercice 2022/2023 du Président Patrick BEAUDRON procède au vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité :

- Pour : 70 voix
- Contre : 0
- Abstention : 0

Troisième résolution:

Rapport financier du Trésorier pour l'exercice 2022/2023.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du Trésorier Philippe LEBON pour l'exercice 2022/2023 procède au vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité :

- Pour : 70 voix
- Contre : 0
- Abstention : 0



Quatrième résolution :

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30 juin 2023.

- L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes, Mme Corine DUSSAUX, sur les comptes clos au 30 juin 2023 procède au vote Madame DUSSAUX explique à l'assemblée que les comptes de la FDC974 :
 - Ont fait l'objet de sa part d'une approbation pure et simple des comptes clos au 30/06/2023
 - Qu'il n'y a pas de remarques particulières à formuler sur ceux-ci,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité :

- Pour : 70 voix
- Contre : 0
- Abstention : 0

Cinquième résolution :

Approbation des comptes pour l'exercice 2022/2023, quitus, affectation du résultat,

L'assemblée générale après avoir entendu le Trésorier Philippe LEBON et le Président Patrick BEAUDRON au sujet des comptes pour l'exercice 2022/2023, valident ceux-ci à l'unanimité.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022-2023 s'élevant à 77 175 € au compte « report à nouveau ».

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022-2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité :

- Pour : 70 voix
- Contre : 0
- Abstention : 0

Sixième résolution :

Approbation des Conventions Réglementées pour l'exercice 2022/2023.

Madame DUSSAUX fait part à l'assemblée que dans le cadre de sa mission de contrôle, elle se doit de faire lecture des conventions réglementées pour l'exercice 2022/2023.

Mme DUSSAUX précise qu'aucune convention réglementée n'a été signée pour l'exercice 2022/2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

- Pour : 70 voix
- Contre : 0
- Abstention : 0

Septième résolution :

Approbation du budget de l'exercice 2024/2025.

La parole est passée, par le trésorier Philippe LEBON, à la Directrice de la FDC974, Jane COZETTE, qui présente à l'Assemblée Générale le budget 2024/2025.

L'assemblée, après avoir entendu les explications et les précisions de la Directrice de la FDC974, et aucune question n'étant posée, approuve celui-ci dans les termes suivants :

- - Total des produits : 288 794 €
- - Total des charges : 285 985 €
- - Soit un bénéfice net comptable de : 2 809 €

et procède au vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

- Pour : 70 voix
- Contre : 0
- Abstention : 0



Huitième résolution :

Votes du montant des cotisations pour l'exercice 2024/2025.

Le Président Patrick BEAUDRON, prend la parole et présente à l'assemblée le montant des cotisations pour l'année 2024/2025.

L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'Administration, propose de fixer le montant du timbre fédéral aux conditions suivantes :

- Le timbre fédéral : 81,10 €. Ce montant n'a pas bougé depuis 2 ans.
- Le timbre temporaire de 9 jours : 41,00 €
- Le timbre temporaire de 3 jours : 21,00 €

Rappel par le Président que le tarif pour les nouveaux chasseurs est fixé par la FNC :

Nouveaux chasseurs

- Timbre annuel : 30,00 €
- Timbre temporaire de 9 jours : 25,78 €
- Timbre temporaire de 3 jours : 12,89 €

En conclusion, le Président Patrick BEAUDRON, confirme que la FDC974 ne peut pas faire autrement que d'appliquer les décisions de la FNC et demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote.

Cette résolution est adoptée à la majorité ;

- Pour : 67 voix
- Contre : 3 voix
- Abstention : 0

Neuvième résolution :

Ratification de l'administrateur coopté en Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

- Pour : 70 voix
- Contre : 0
- Abstention : 0

Dixième résolution :

Questions écrites

Le Président Patrick BEAUDRON rappelle à l'assemblée qu'il n'y pas eu de questions écrites qui ont été transmises à la FDC974.

Le Président propose donc à l'assemblée de passer aux Questions diverses

Il informe l'assemblée que l'assemblée Générale de cette année 2024 a la chance d'avoir de nombreux invités de marque qui souhaitent échanger avec la communauté des chasseurs :

- ✓ Conseil Régional – Mr Jean Bernard MARATCHIA – Délégué aux affaires agricoles et à l'économie sociale et solidaire. *Ce dernier ne s'est cependant pas présenté.*
- ✓ Conseil Départemental – Mr Eric FERRERE – Conseiller Départemental et Président du Parc National de la Réunion,
- ✓ Maire de l'Etang Salé – Mr Mathieu HOARAU
- ✓ 1^{er} adjoint au maire de l'Etang Salé – Mr Harry EMMA,
- ✓ Elue de la commune de Saint Paul : Mme Audrey FONTAINE

- ✓ Parc National de la Réunion – Mr Jean-Philippe DELORME – Directeur,
- ✓ Louveterie – Mr Serge PERIAMODELY – Chef de la Louveterie



1) LE TANGUE

- a. Les dates de la chasse aux Tangues ne sont pas encore connues.
- b. Le coût des permis de chasse soulève le mécontentement,
- c. Les chasseurs se plaignent du coût et demandent le remboursement lié à la perte de la moitié de la saison de chasse
- d. Le Président explique ce que représente le coût du permis de chasse.
- e. Il rappelle que la chasse aux tangues sera probablement à nouveau attaquée l'année prochaine par l'association ONE VOICE.

Madame Jane COZETTE explique alors à l'assemblée quelle est la situation de l'association ONE VOICE et quelle est la position du tribunal.

Elle précise que les arrêtés ministériels pourront éventuellement être modifiés mais qu'au bout d'un certain temps.

Monsieur Patrick GASTRIN, Administrateur représentant les chasseurs de Tangué, prend la parole et explique exactement à l'assemblée quelle est la position de la FDC974 sur ce dossier.

Le problème du braconnage comme fléau premier est inévitablement évoqué.

L'assemblée demande que les dates de Février à avril 2025 soient maintenues pour la chasse aux Tangues.

Le Président Patrick BEAUDRON rappelle que la FDC974 va tout faire mais dans les règles !

2) LE LIEVRE A COLLIER NOIR

- a. Monsieur Frédéric ROBERT, employé de la FDC974, présente à l'assemblée le réseau SAGIR
- b. Il fait état de la maladie du lapin, le Virus MHD, qui peut être transmise au lièvre, ce qui serait catastrophique.
- c. Il sensibilise l'assemblée sur la nécessité de prévenir la FDC974 si un lièvre mort ou malade est repéré par les chasseurs.
- d. Actuellement, 3 lièvres ont été remontés comme morts de manière suspecte et un cadavre a pu être récupéré par la FDC974. Il a été envoyé en métropole pour analyse.

3) Le SIA

- a. Monsieur Frédéric ROBERT rappelle à l'assemblée l'obligation pour chaque chasseur de créer son compte SIA au plus tard le 31/12/2024
- b. La déclaration des armes devient obligatoire.

4) LES GARDES CHASSE

- a. Un de leur mission est d'endiguer le braconnage
- b. Le Président Patrick BEAUDRON remet leur insigne aux gardes chasse particuliers et les remercie pour leur dévouement car il rappelle qu'ils sont bénévoles :
 - i. Mr BOUCHER Georges Marie
 - ii. Mr MOREL Emmanuel
 - iii. HI PO HING Stéphane

5) Le Président invite ensuite Monsieur PERIAMODELY, Président de la louveterie de la REUNION à prendre la parole. Monsieur PERIAMODELY informe alors l'assemblée du bilan 2022/2023.

- a. Il rappelle que les lieutenants de louveterie sont nommés par le Préfet pour un mandat de 5 ans
- b. Le mandat actuel est arrivé à terme en 2024 et est en train d'être renégocié pour les 5 prochaines années.
- c. La possibilité de verbaliser sera la nouveauté.
- d. Monsieur PERIAMODELY rappelle que les personnes constituant la louveterie de la REUNION sont toutes bénévoles et sous la responsabilité de la DEAL,

e. Et que le rôle de la louveterie de la REUNION va de la lutte contre les espèces envahissantes jusqu'à la lutte contre le braconnage en partenariat avec la Gendarmerie.

6) Le Président passe la parole à Monsieur Jean-Philippe DELORME, Directeur du Parc National de la Réunion.

- a. Ce dernier souhaite relancer la proximité avec les chasseurs,
- b. Il rappelle que 100 000 hectares sont la propriété du Département, et sont gérés par l'ONF, et que le Parc National n'a pas la main sur ces territoires.
- c. Il fait part de la problématique pour le cerf de java :
 - i. Aussi bien sur la Roche écrite où la situation est maîtrisée,
 - ii. Que pour certains élevages « perméables » ou la problématique existe.
- d. Il fait part de la problématique pour le cabris « sauvage » :
 - i. Il faut analyser la pression sur le milieu,
 - ii. Et vu la charge importante de cabris : il y a nécessité de réguler
- e. Il fait part de la problématique du Cochon du Tévelave : Une battue sera probablement organisée dans les temps prochains

7) Mr FERRERE, Président du Parc National, vice-président du Département :

- a. Confirme l'intérêt de la chasse pour les territoires,
- b. Qu'il est important que la biodiversité animale et végétale de l'île soit mieux connue,
- c. Que la chasse peut être considérée comme un régulateur pour le territoire.

8) Mr François NATIVEL, élu au département, s'exprime et confirme que

- a. Selon lui, tous les élus se doivent de voter « Pour la Chasse »,
- b. Et qu'il faut continuer à se battre pour sauvegarder nos acquis de la chasse.

N'ayant plus de questions diverses à aborder,

Madame Jane COZETTE annonce à l'assemblée le nom du gagnant :

Il s'agit de Monsieur FONTAINE Cédric - 20139740002010 (chasseur de tangué) qui gagne sa validation gratuite pour l'année prochaine.

Le Président Patrick BEAUDRON annonce alors l'arrivée de Monsieur le Préfet et de Monsieur GRAMMONT, Directeur de la DEAL.

Monsieur le Président passe alors la parole à Monsieur FILIPPINI, Préfet de la Réunion :

Monsieur le Préfet a des mots de sympathie pour les chasseurs,

Il confirme le rôle important de la chasse en France et à la Réunion,

Il dénonce les attaques contre la chasse.

Monsieur le Préfet confirme que nous devons être préoccupés par l'environnement,

Et que tout doit être fait dans les règles : rurales, environnementales, et plus particulièrement dans le respect des périodes de chasse.

Il rappelle son adhésion totale à la tradition réunionnaise qu'est la chasse aux tangués.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants et lève la séance à 11h40.

Le Secrétaire de la FDC

Le Président de la FDC

Pierre- Yves MAUREAU

Patrick BEAUDRON

